

REGLEMENT

Article 1 Organisation/Secrétariat
Article 2 Participants (étudiants, enseignants, communes)
Article 3 Thème du Concours
Article 4 Calendrier du Concours
Article 5 Inscription au Concours
Article 6 Nature des projets
Article 7 Remise des projets
Article 8 Jury
Article 9 Résultats
Article 10 Prix
Article 11 Propriété et exploitation des projets
Article 12 Responsabilité des organisateurs
Article 13 Interprétation et acceptation du règlement.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser : au Secrétariat du Concours d'Art Urbain :
CGPC/SRA - Tour Pascal B - 92055 - PARIS LA DEFENSE - Tél : 01.40.81.68.34

Article 1 -ORGANISATEURS et PARRAINAGE :

Le Séminaire Robert AUZELLE - Association pour la Promotion de l'Art Urbain, organise un concours d'Art Urbain, doté de prix d'un montant de 20.000 F.

Ce concours est parrainé par le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, (DGUHC), le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Ministère chargé de la Ville, il est soutenu par le Conseil Régional et le Conseil National de l'Ordre des Architectes, ainsi que par ESPACE ELEC.

Article 2 -PARTICIPANTS :

Ce concours associe dans une même équipe, les étudiants et leurs enseignants.

- étudiants et enseignants

Le concours est ouvert aux étudiants et à leurs enseignants régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2000/2001 dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieurs, de paysage et des instituts d'urbanisme de la Région Ile de France et éventuellement d'autres régions.

La participation s'effectue de préférence en équipe pluridisciplinaire, (une équipe pluridisciplinaire est constituée par 2 étudiants à 4 étudiants maximum appartenant à au moins 2 écoles de disciplines différentes; encadrée par un enseignant) ; soit par défaut, en candidature individuelle d'étudiant encadré par un enseignant.

Le lauréat étudiant qui a obtenu le 1er prix l'année précédente est hors concours et participe au jury.

- Communes

Les communes qui souhaitent participer au concours adressent un courrier au Séminaire Robert AUZELLE.

Il leur est demandé :

- 1/ d'envoyer un représentant aux conférences débats qui auront lieu en janvier, pour présenter la problématique de leur ville aux concurrents avec un dépliant A3 plié A4 comportant un plan et un exposé des motifs .
- 2/, de fournir des renseignements complémentaires sur leur ville aux équipes qui auront choisi leur ville, après les conférences débats.

Le Séminaire Robert AUZELLE s'engage vis à vis des maires des communes :

- a) à les tenir informé des inscriptions des concurrents après la clôture des inscriptions.
- b) à les inviter lors de la remise des prix et, à cette occasion, leur donner la possibilité de consulter l'ensemble des projets.

Nota : Les maires et (ou) maires-adjoints, les directeurs des Services Techniques, sont invités à adhérer au Séminaire Robert AUZELLE comme membre de soutien (cotisation annuelle 100 F), à ce titre ils seront invités à participer aux activités du Séminaire.

Article 3 -THEME DU CONCOURS :

Après avoir traité en 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, des espaces publics ordinaires, des éléments naturels dans l'espace urbain, des entrées de villes, des espaces publics délaissés, de l'amélioration de la vie de notre quartier, des ronds-points et carrefours, de la ville en lumière, et de la convivialité urbaine, et les jardins potagers pour les villes du XXIème siècle, le Séminaire Robert AUZELLE invite les participants au Concours d'Art Urbain 2001 à proposer une action d'Art Urbain concernant :

Les " personnes à mobilité réduite dans la ville ", mal voyants, les personnes âgées, mères de famille, les handicapés, ainsi que toute personne portant des paquets, représentant près du quart de la population, n'est pas suffisamment prise en compte dans

le traitement des principaux parcours de nos villes.

L'adaptation de la ville aux personnes à la mobilité réduite est l'objet du concours d'art urbain 2001, pour apporter des réponses qui prennent en compte les difficultés de déplacement que rencontre toute personne à un moment ou à un autre de son existence. Les aménagements doivent s'intégrer avec discrétion dans l'espace urbain ; ils se traduiront en particulier par le retraitement des parcours ou des circuits les plus fréquentés des villes qui se porteront candidates.

En effet, les espaces réservés aux piétons font l'objet depuis de nombreuses années d'une occupation par du mobilier urbain tels que horodateurs, panneaux divers, potelets, grilles de protection, bornes... où/et sont désorganisés par des installations provisoires de chantiers, tels échafaudages, cabines de chantiers, bennes... Les trottoirs sont souvent rétrécis pour faire place au stationnement des véhicules et empêchent le croisement de poussettes d'enfant ou la circulation de fauteuils roulants, les sols ainsi que les traversées de voies sont revêtues de manière ordinaire par du bitume noir quelque soient les lieux ce qui ne facilite pas le balisage des itinéraires. D'une manière générale, malgré l'éclairage, certains progrès réalisés comme les rues piétonnes mises en place depuis les années 70, les principaux parcours de nos villes utilisés par les piétons : tels que sorties d'écoles des quartiers résidentiels, circuits reliant une aire de stationnement à un équipement commercial, ou tout simplement les trottoirs des avenues principales, ne prennent pas suffisamment en compte les difficultés à se déplacer des handicapés et des personnes à mobilité réduite en général.

Les conférences-débats qui seront données aux étudiants et enseignants en janvier 2001 sur ce thème, leur permettront de mieux connaître le phénomène de la mobilité réduite face à la circulation en ville.

Article 4 -CALENDRIER DU CONCOURS :

Lundi 23 octobre 2000

Lancement du 10ème Concours d'Art Urbain 2001 lors de la remise des Prix du Concours 2000.

Ouverture des inscriptions et diffusion de l'affiche dans les établissements d'enseignement. Information des Communes.

Octobre/Novembre et Décembre 2000

Travail préparatoire au sein de chaque établissement à l'initiative des enseignants .

Janvier 2001

4 conférences débats et rencontres comprenant chacune :

- une conférence d'un spécialiste,
- une présentation des sites proposés par les élus.

1 - Présentation des modalités du Concours, présentation des projets lauréats des années précédentes -

lundi 8 janvier 2001 de 18 h à 20 h. - E.A. PARIS VAL DE MARNE

2- Conférences et Présentation des Villes

- lundi 15 janvier 2001 de 18 h à 20 h. - ENSAMAA

3 - Conférences et Présentation des Villes

- lundi 22 janvier 2001 de 18 h à 20 h. - E.A. VERSAILLES

4 - Conférences et Présentation des Villes

- lundi 29 janvier 2001 de 18 h à 20 h. - ESPACE-ELEC à la Défense Questions et débat avec les enseignants

et les étudiants et constitution des équipes.

lundi 12 mars 2001 à 17 h 00 DATE IMPERATIVE de Clôture des inscriptions auprès du Secrétariat du concours

mardi 15 mai 2001 à 17 h 00 DATE IMPERATIVE de limite de dépôt des projets au Secrétariat du concours, soit directement par les concurrents, soit par le secrétariat des établissements.

2ème semaine de juin 2001 Réunion de la Commission Technique.

3ème semaine de juin 2001 Réunion du Jury - proclamation des résultats.

Octobre 2001

Remise des Prix et lancement du Concours d'Art Urbain 2002

Exposition des projets

Article 5 -INSCRIPTION AU CONCOURS :

Les inscriptions (un bulletin par personne) sont individuelles - pour chaque étudiant et enseignant.

IMPORTANT : L'inscription n'est recevable que pour les concurrents étudiant ou enseignant, qui adhèrent au Séminaire Robert AUZELLE en tant que membre de soutien, et règlent la cotisation annuelle de 100 F, ce qui leur permet de participer aux activités organisées par le Séminaire Robert AUZELLE durant l'année du concours :

- envoi du " Vocabulaire Illustré de l'Art Urbain ",

- invitation aux conférences débats, expositions...

- inscription aux stages pédagogiques pour les étudiants dans la limite des places disponibles.

- ouverture au réseau relationnel des membres, participation aux commissions, et accès à Internet <http://www.3ct.com/r-auzelle> (email : seminaire.robert.auzelle@wanadoo.fr).

La fiche individuelle d'inscription, annexée au présent règlement du concours doit comporter le cachet de l'établissement, attestant l'inscription réglementaire du candidat dans celui-ci pour l'année universitaire en cours. Toute inscription incomplète ou sans chèque sera systématiquement retournée.

Chaque étudiant ne peut présenter qu'un seul projet (en équipe ou individuellement). Tout enseignant peut encadrer plusieurs étudiants rendant individuellement ou en équipe. En cas d'abandon d'une partie des membres d'une équipe pluridisciplinaire, l'autre partie est autorisée à rendre l'esquisse en mentionnant cette défection.